

Réunion du Comité Syndical du 14 juin 2018

Convoqué le sept juin deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le quatorze juin deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-septième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

87^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur José BELDA
Monsieur Roland BONJEAN
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Madame Cécile CHARREIRE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Jean-François DEMÈRE
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Martine FAUCHER
Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Roger GARDES

Monsieur René GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Gilles PETEL
Madame Catherine PHAM
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Marc REGNOUX
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL

À Monsieur Roger GARDES
À Monsieur José BELDA
À Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
À Monsieur Gérard GUILLAUME
À Monsieur Frédéric BONNICHON
À Jean-Maurice HEINRICH
À Monsieur Marc REGNOUX
À Monsieur Gérard DUBOIS

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Monsieur Philippe GAILLARD
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Adhésion à l'Association LEADER FRANCE

Monsieur le Président explique que, créée en 1997 à l'initiative d'un certain nombre de GAL, la Fédération LEADER FRANCE, qui regroupe 330 GAL LEADER, est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante, etc.) et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER FRANCE est un partenaire reconnu et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Cette association est régulièrement sollicitée pour participer à des réunions européennes, nationales (Ministères, Régions de France, Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France), régionales et départementales.

Les spécificités du programme qui font la valeur ajoutée de LEADER, les difficultés dans la mise en œuvre de la programmation 2014-2020, la nécessaire présence dans les réseaux pour rendre visible et audible l'esprit et l'approche LEADER nécessitent un réseau des GAL spécifique, spécialisé, engagé et indépendant : c'est la raison d'être de LEADER FRANCE.

Pour la période 2018-2020, LEADER France affiche une triple ambition :

1 / Consolider le réseau des GAL et le partenariat régional et national des acteurs de la démarche

- Continuer à animer des réunions régionales pour évoquer avec les GAL la situation de la programmation et pour les inciter à construire et consolider un partenariat avec leurs Conseil Régionaux ;
- Accompagner les GAL sur les problèmes (juridiques, contrôles, ...) liés à la programmation actuelle ;
- Animer le réseau avec le lancement d'un groupe des correspondants régionaux et du groupe expert.

2 / Représenter les GAL dans les instances européennes de LEADER

- Poursuivre et intensifier le partenariat avec ELARD (European LEADER Association for Rural Development), membre fondateur ;
- Poursuivre et intensifier le partenariat avec les réseaux non- gouvernementaux: ENRD (European Network for Rural Development) Parlement Rural Européen, RED (Ruralité-Environnement-Développement), RUMRA (Parliamentary Intergroup on Rural, Mountainous, and Remote Areas) ;
- Être un interlocuteur privilégié de la Commission européenne et des membres au Parlement européen.

3/ Accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme

- Être un interlocuteur privilégié auprès des instances nationales et des partenaires : GAL, autorités de gestion, Régions de France, ASP, Ministère de l'Agriculture, autres ministères, autres organismes œuvrant pour le développement rural ;
- Organiser de journées techniques, de capitalisation à destination des acteurs des GAL ;
- Faciliter la mise en œuvre de la coopération via l'organisation de manifestations (rencontres binationales notamment) ou la production de documents ;
- Développer les outils d'information à destination des GAL.

Cette indispensable présence dans les réseaux est portée par quelques administrateurs bénévoles, regroupés autour du Président et d'un chargé de mission.

Il est à noter que LEADER FRANCE vit en très grande majorité des cotisations de ses membres, ce qui garantit son indépendance.

La cotisation s'élève à 600,00 € dont 80% sont finançables par les fonds LEADER de chaque GAL au titre des frais d'animation.

Monsieur le Président demande aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion du Grand Clermont à LEADER FRANCE.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver l'adhésion du Grand Clermont à l'Association LEADER FRANCE ;**
- **que les crédits seront prévus au Budget Primitif.**

À Clermont-Ferrand, lundi 18 juin 2018.

**Dominique ADENOT,
Président.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180614-DCS591-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2018

Publication : 25/06/2018